



Prévenir la corruption dans les chaînes d'approvisionnement africaines en minerais de transition

SUSANNAH FITZGERALD, AARON SAYNE, MOHAMED CISSE, MOISE LIBOTO MAKUTA | JUILLET 2025

Messages clés

- Les ressources minières africaines font l'objet d'une attention croissante qui pourrait attirer les investissements dont le continent a besoin ou alimenter des objectifs de développement plus vastes. Cependant, de nombreux citoyens voient d'un œil méfiant la perspective d'un nouveau boom minier. Le secteur est devenu synonyme de corruption préjudiciable et coûteuse, souvent perpétrée par des élites riches et des entreprises étrangères qui sont capables d'éviter ses pires conséquences.
- En parallèle, les acteurs de la lutte contre la corruption doivent rester à l'affût de l'apparition de nouvelles dynamiques ou de changements de dynamique, par exemple l'importance croissante portée à la valeur ajoutée ou les défis concernant l'accès au financement. Ils doivent aussi porter plus d'attention aux questions qui ont longtemps été éludées comme le croisement entre la corruption et d'autres types de préjudices qui affectent le secteur minier.
- Si la corruption, ses causes et ses conséquences ne sont pas prises en charge de manière adéquate, cela donnera lieu à encore plus de préjudices et d'instabilité, pour les pays africains mais aussi pour les chaînes d'approvisionnement des minerais nécessaires à alimenter la transition verte.
- Afin de traiter ces questions de manière efficace, il est essentiel de bien comprendre la nature précise de la corruption qui affecte chaque pays, bien que les leviers de corruption soient généralement d'origine mondiale. La responsabilité des solutions de lutte contre la corruption à long terme doit donc être partagée entre les dirigeants africains, les décideurs des principales juridictions commerciales, les acteurs multilatéraux comme l'Union africaine et la Banque africaine de développement, les entreprises qui constituent la chaîne d'approvisionnement, les investisseurs et la communauté donatrice.
- Il est donc crucial de prendre en charge cette corruption afin d'éviter de voir se reproduire les injustices du passé. Nous connaissons déjà de nombreux risques liés à l'accès politique et à l'espace civique, aux processus d'octroi de licences et de contrats pour des projets miniers, au rôle des entreprises publiques et aux processus de collecte des revenus issus du secteur. Cela signifie que nous pouvons tirer d'importantes leçons des efforts réalisés par les réformateurs à travers le continent, et au-delà, pour combattre ces préjudices.

Introduction : pourquoi devrions-nous continuer à parler de la corruption dans le secteur minier africain ?

L'histoire de l'exploitation minière africaine est criblée d'injustices, dont la plupart sont ancrées dans la corruption. Peu d'Africains peuvent affirmer avoir tiré des bénéfices de l'exploitation minière. Dans certains endroits, les pots-de-vin versés dans le secteur ont accru ces inégalités, alimenté la violence et l'instabilité politique, mais aussi aggravé les préjudices sociaux et environnementaux. Parmi ces derniers figurent les déplacements forcés, la spoliation des terres, la distorsion des systèmes économiques et de subsistance, les problèmes de santé dont souffrent les travailleurs et les populations alentour, la déforestation et la pollution, ainsi que divers conflits.

Nous assistons actuellement à une nouvelle ruée géopolitique pour contrôler les mines africaines, qui est principalement liée à la transition énergétique mondiale. Sans accès aux métaux et minerais africains, le monde aura du mal à se passer des sources d'énergie alimentées par des combustibles fossiles. Le continent détient 19 % de toutes les réserves de métaux nécessaires pour fabriquer un véhicule électrique à batterie standard, et au moins 1/5 des réserves d'une dizaine de minerais critiques à la transition énergétique. Dans certaines chaînes d'approvisionnement comme celles du cobalt et du manganèse, les pays africains représentent plus de 50 % de la production mondiale.

L'appétit croissant pour les richesses minérales de l'Afrique risque de s'accompagner d'une augmentation semblable de la corruption. Cela aurait des conséquences néfastes pour les communautés et la nature, les budgets publics et notre capacité collective à mener une transition énergétique juste. Dans les précédents booms des matières premières, les transactions frénétiques et la promesse de profits exceptionnels ont encouragé les pots-de-vin et l'enrichissement personnel, tandis que les régulateurs et acteurs de surveillance peinaient à suivre le rythme.

Il faut que cette fois-ci soit différente. L'exploitation minière représente au moins 8 % des revenus publics totaux des 15 économies africaines les plus dépendantes des minerais, mais n'a généré que peu d'opportunités pour les entreprises africaines dans les segments fournisseurs et les chaînes de valeur utilisant les minerais. Si elle n'est pas prise en charge, la corruption contribuera à créer un nouveau « colonialisme vert » où les Africains verront leurs minerais envoyés à l'étranger pour décarboner les économies des pays les plus riches.

Ils n'en profiteront pas, mais subiront les principales conséquences de la dégradation environnementale et du changement climatique.

Un autre défi auquel est confronté le continent en ce qui concerne la lutte contre la corruption dans le secteur minier est l'épuisement. Face à des structures corrompues profondément ancrées, maintenir le moral et l'engagement dans la lutte contre la corruption est l'un des plus grands défis. Les initiatives de lutte contre la corruption et mesures de répression se sont succédé dans de nombreux pays, mais les conditions de vie quotidienne des Africains ne se sont pas améliorées au même rythme. Qu'il s'agisse du patronage et du clientélisme, de la loyauté envers les liens ethniques et familiaux, du fait d'offrir et de recevoir des cadeaux ou d'un manque de confiance dans les institutions, certains de ces défis peuvent refléter des valeurs et des pratiques socioculturelles plus profondes. En parallèle, les stéréotypes liés à la corruption sur le continent ont également causé des préjudices et rendu difficile l'obtention d'investissements essentiels, tandis que les entreprises et agents ayant versé des pots-de-vin ont souvent réussi à préserver leur réputation. Cependant, ignorer ces injustices n'est pas une option si l'Afrique doit avoir un avenir plus juste et plus propre.

Grâce aux nombreuses années d'expérience de NRGi dans les pays africains riches en minerais, nous avons identifié quatre domaines qui continuent de poser de réels problèmes de corruption pour le continent : l'accès politique et l'espace civique, les processus d'octroi de licences et de contrats pour des projets miniers, le rôle des entreprises publiques et la collecte des revenus. Ce document décrit les principaux risques liés à ces domaines et donne quelques exemples pratiques d'efforts de réforme. Il cite également plusieurs problèmes auxquels les acteurs de lutte contre la corruption devront être attentifs au cours des prochaines années, notamment les risques de corruption concernant les demandes croissantes en faveur d'une plus grande valeur ajoutée, les difficultés à obtenir des investissements, ainsi que les préjudices sociaux et environnementaux qui touchent le secteur. Ce faisant, nous espérons renouveler l'attention portée à ce sujet et soutenir les efforts assidus des acteurs de lutte contre la corruption qui œuvrent à travers tout le continent.

Les quatre problématiques de corruption auxquelles est confronté le secteur africain des minerais de transition

Nous nous sommes appuyés sur le travail réalisé par NRGi dans les pays africains riches en minerais pour définir quatre grandes problématiques de corruption :

1. Influence politique induite et espace civique
2. Attribution de licences et de contrats dans le cadre de projets d'extraction des minerais de transition
3. Entreprises publiques
4. Collecte des revenus

1. Influence politique induite et espace civique

Pourquoi ce problème est-il pertinent aujourd'hui ?

L'exploitation minière n'a pas lieu en vase clos. Les pays ou régions riches en minerais ont souvent des dynamiques sociopolitiques complexes, notamment si l'accès à, et le contrôle des ressources ont contribué à la création d'une élite puissante et établie. Tandis que le monde est confronté à une hausse de la concurrence et des turbulences géopolitiques, et qu'il fait face au défi de la transition énergétique, crucial à notre époque, il peut devenir de plus en plus difficile de gérer ces difficultés.

La Chine, la Russie, les États-Unis, l'Union européenne (UE) et les États du Golfe se bousculent pour asseoir leur influence en Afrique et pour accéder aux minerais du continent. S'il pouvait s'agir d'un moment propice pour les pays africains, le risque est que de puissantes élites utilisent la corruption pour éliminer leurs concurrents perçus, ce qui aurait des conséquences négatives pour la démocratie et l'état de droit.

De nombreuses élections se sont tenues en 2024, avec autant d'opportunités pour les acteurs européens d'exercer une influence démesurée sur les décideurs lorsque les candidats cherchaient des ressources pour financer leur campagne. Les élections se sont déroulées dans des pays qui abritent près de la moitié de la population mondiale, notamment plusieurs États africains comme le Botswana, le Ghana, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Le suivi actif des décisions d'octroi de licences et de contrats réalisés l'an passé, et à l'avenir, par la société civile et les médias, sera essentiel pour veiller à ce que les citoyens africains tirent parti de la demande croissante pour leurs ressources, notamment car le continent est en proie au rétrécissement de l'espace civique.

Quels sont les principaux risques ?¹

- 1. Captation de l'État :** si la corruption peut se traduire par des transactions explicites comme des pots-de-vin, elle peut également prendre des formes plus subtiles et complexes. Au lieu de payer un pot-de-vin pour contourner les législations et réglementations, les acteurs corrompus peuvent trouver plus efficace de veiller à ce que les règles aillent d'emblée dans leur sens. Cela peut mener à la captation de la police ou de processus régulateurs par des intérêts privés, voire même à la captation de l'appareil étatique tout entier. Des acteurs politiques peuvent être complices de ce processus, ce qui crée une situation bénéfique mutuelle pour les élites politiques et commerciales, aux dépens de la population globale.
- 2. Interférence dans les élections :** les élections peuvent être des périodes de tension pour les sociétés minières, notamment si elles craignent qu'un changement de gouvernement affecte négativement leur activité. D'anciennes affaires démontrent que des sociétés ont déjà commandé des biens ou des services à des fonctionnaires ou à des partis politiques dans le but d'influencer les résultats d'une élection, mais aussi que des fonctionnaires ont détourné des fonds publics du secteur extractif pour acheter du soutien ou manipuler le processus électoral. Par exemple, à travers des publicités de campagne et des activités de lobbying, l'achat de votes ou le versement de pots-de-vin à des responsables électoraux et à des agents de sécurité. Bien qu'ils soient légaux, les dons politiques réalisés par des sociétés minières peuvent détourner les décideurs de l'intérêt public.
- 3. Répression de la société civile et des médias indépendants :** la liberté de la société civile et des médias indépendants de demander des comptes aux personnes de pouvoir est une composante fondamentale de la démocratie. Elle est essentielle pour veiller à ce que le secteur minier reste géré de manière responsable. Pourtant, la plupart des pays africains connaissent un rétrécissement de l'espace civique. En Afrique subsaharienne, CIVICUS a constaté que 43 pays sur 50 avaient entravé, réprimé ou fermé l'espace civique en 2024, et que les violations les plus courantes impliquaient des journalistes. Tandis que la propriété des médias est de plus en plus concentrée entre les mains des élites commerciales ou politiques, qui peuvent être les mêmes personnes qui bénéficient des systèmes corrompus, l'espace réservé aux voix critiques et à la redevabilité a également diminué.

¹ Pour en savoir plus sur les conséquences sociales de la corruption, consultez l'exposé conjoint de NRG, « Creuser le problème » : resourcegovernance.org/publications/digging-into-the-problem.

À quoi ressemble la corruption dans cet espace ?

ÉTUDE DE CAS : la chromite à Madagascar

En 2018, l'entreprise russe Ferrum Mining a décroché une participation de 80 % dans trois licences pour l'exploitation de chromite à Madagascar, par le biais d'une coentreprise formée avec la compagnie minière publique. Les recherches menées par les ONG et les preuves recueillies par des lanceurs d'alerte ont allégué que Ferrum était contrôlée par le Russe Evgeny Prigozhin, un criminel condamné décédé en 2023 qui a dirigé le célèbre groupe Wagner, une force paramilitaire coupable d'avoir commis des atrocités sur plusieurs continents, notamment d'avoir massacré des civils en République centrafricaine, dans le cadre de l'exploitation d'or et de diamants.

Alors que les licences de chromite de Ferrum étaient en cours de négociation, plusieurs associés de Prigozhin soutenus par le Kremlin ont commencé à interférer dans les élections présidentielles malgaches très serrées. Il s'agissait selon les informations recueillies de campagnes de désinformation menées en personne et virtuellement, de versements de pots-de-vin, de pratiques d'intimidation de l'opposition et de soutien apporté à des candidats marginaux. Tout cela a vraisemblablement été organisé en échange de la participation de Ferrum à la coentreprise. Cette interférence a également eu lieu à une époque où la Russie cherchait à avoir davantage de contrôle et d'influence sur les politiques et les ressources africaines.

La coentreprise s'est soldée par un échec, à la fois pour Ferrum et Madagascar. Les ouvriers qui travaillaient dans les mines ont fait grève pendant des mois pour dénoncer les mauvaises conditions de travail et Ferrum avait interrompu les opérations fin 2019, sans avoir semblé-il payé les salaires locaux. Cinq ans plus tard, d'après nos informations, les mines sont toujours à l'arrêt.

Comment les acteurs de lutte contre la corruption ont-ils pris en charge cette zone à risque ?

ÉTUDE DE CAS : le « Pledge Against Corruption » ghanéen

Au Ghana, les acteurs de lutte contre la corruption issus de la société civile, des médias et de la communauté des entreprises se sont associés afin de créer le Pledge Against Corruption en prévision des élections nationales de 2024. Cinq partis politiques sur neuf, ainsi que quatre candidats indépendants contestant les élections, ont créé le Pledge Against Corruption.

Ce pacte proposait des engagements pour les candidats à la présidentielle et les candidats parlementaires dans quatre domaines clés : la transparence et la probité financières, une gouvernance transparente, la décentralisation et l'autonomisation communautaire, ainsi que l'exécution et la redevabilité. Il comprenait des engagements qui aideraient à traiter les questions relatives à l'influence indue et à la protection de l'espace civique. Par exemple, il était demandé aux candidats de s'engager à garantir que leur parti politique soumette à la commission électorale des comptes annuels audités, divulgue publiquement l'identité des donateurs de leur campagne, renforce la protection des lanceurs d'alerte et accepte que la société civile, les médias et le public examinent la manière dont ces sujets ont été traités.

Depuis l'élection en décembre 2024, le nouveau gouvernement a pris des mesures préliminaires pour la mise en œuvre de plusieurs engagements du pacte, notamment concernant le recouvrement des actifs et la déclaration de ces derniers par les fonctionnaires. Le président a sanctionné des personnes nommées pour non-observance des lois de déclaration des actifs en instaurant des sanctions comme la confiscation de trois mois de salaire en cas de non-respect d'ici le 31 mars 2025, et la destitution automatique d'ici le 7 mai 2025. De plus, le gouvernement a aussi créé un Code de conduite et d'éthique pour tous les responsables politiques nommés, et limité le nombre de ministres et de sous-ministres à 60 dans le cadre de sa promesse électorale et des engagements pris dans le cadre du Pledge Against Corruption.

2. Attribution de licences et de contrats dans le cadre de projets d'extraction des minerais de transition

Pourquoi est-ce pertinent aujourd'hui ?

Selon les prévisions, la demande en minerais devrait continuer à augmenter au cours des prochaines décennies. L'agence internationale de l'énergie estime que d'ici 2040, la demande en lithium pourrait être neuf fois supérieure à son niveau actuel. La demande en graphite pourrait quant à elle être multipliée par quatre, tandis que celle en nickel, cobalt et terres rares pourrait doubler.

Si les décisions politiques peuvent contribuer à réduire une partie de cette demande et si les matériaux recyclés et récupérés joueront un rôle prépondérant dans l'approvisionnement, un nombre important de nouvelles mines devra voir le jour pour répondre aux besoins de la transition énergétique. Le continent africain reste relativement inexploré, ce qui signifie qu'il est très possible que de nouveaux gisements soient découverts et que de nouvelles mines soient ouvertes au cours des années à venir. Cependant, avant d'ouvrir, chaque nouvelle mine doit faire l'objet d'un processus d'octroi de licences, ce qui crée des opportunités distinctes de corruption, car les entreprises et les fonctionnaires interagissent dans des processus de décision à fort enjeu, et souvent très lucratifs.

Les risques sont importants : NRGi a déjà identifié plus de 50 affaires de corruption crédibles dans le cadre de procédures d'octroi de licences et de contrats pour des projets d'exploitation de minerais de transition. Ces projets couvraient divers types de minerais et concernaient 8 des 10 pays avec les plus importantes réserves en minerais de transition. Au total, des affaires de corruption de ce type ont été identifiées à travers 30 pays, y compris 10 États africains, et impliquaient souvent des entreprises installées dans les juridictions les plus riches au monde.

Quels sont les principaux risques ?²

Les licences et contrats miniers que les gouvernements africains signent déterminent qui peut bénéficier d'opportunités lucratives pouvant durer plusieurs décennies, et si les destinataires de ces permis ont, ou pas, l'expérience et les pratiques commerciales nécessaires pour exploiter les ressources de manière efficace et responsable. Ces attributions ont été le sujet d'importants scandales. Par ailleurs, de précédentes affaires de corruption ayant entaché le secteur minier ont révélé au moins trois grands domaines d'activités répréhensibles :

- 1. Pots-de-vin ou transactions intéressées visant à influencer l'issue de l'attribution, ainsi que les conditions qui la régissent :** qu'il s'agisse de paiements financiers, de généreux cadeaux, d'hospitalité ou de la promesse d'un poste ou de futures opportunités commerciales, certaines entreprises n'hésitent pas à se conduire de manière inappropriée pour passer devant leurs concurrents et prendre part aux négociations. Dans certaines affaires, des fonctionnaires ont influencé l'attribution de licences ou de contrats pour qu'ils reviennent à des entreprises qu'eux-mêmes, des membres de leur famille ou leurs associés possèdent, contrôlent ou dont ils tireront un bénéfice.
- 2. Manipulation de procédures conçues pour impliquer et protéger les communautés impactées et l'environnement :** l'obtention d'une licence doit passer par des procédures minutieuses afin de minimiser les préjudices socioenvironnementaux. Par exemple en réalisant des études d'impacts sociaux et environnementaux, mais aussi une consultation constante et approfondie de la communauté, en obtenant son consentement et en menant correctement les négociations d'accès aux terres. Pourtant, divers acteurs comme des entreprises, des fonctionnaires et des dirigeants locaux, en position d'influence ou de pouvoir dans ces procédures, peuvent corrompre ou conspirer pour contourner ces exigences, ce qui serait particulièrement préjudiciable pour les communautés et la nature.
- 3. Influence privée induite sur des règles propres à l'attribution de licences et de contrats :** comme indiqué ci-dessus, des acteurs peu scrupuleux peuvent à la fois utiliser des moyens légaux et illégaux afin d'influencer indûment les législations et réglementations en leur faveur, dans le cadre d'une procédure qui peut se conclure par une captation de l'élaboration de politiques par l'industrie. Cela peut avoir des conséquences directes sur les procédures d'attribution de licences et de contrats si, par exemple, les entreprises cherchent à affaiblir les règles des procédures d'attribution concurrentielles ou les exigences des études d'impacts sociaux et environnementaux. Les fonctionnaires eux-mêmes peuvent se livrer à ce type de comportement s'ils souhaitent solliciter des bénéfices, ce qui crée une synergie qui sert les élites aux dépens des intérêts publics.

² Pour en savoir plus sur ces risques, consultez le module de l'outil de diagnostic de la corruption sur l'octroi de licences et de contrats de NRGi : anticorruptiontool.resourcegovernance.org/wp-content/uploads/2023/12/NRGI_DiagnosingCorruption_Module_Licensing.pdf.

À quoi ressemble la corruption dans cet espace ?

ÉTUDE DE CAS : le manganèse en Afrique du Sud

En 2005, le ministère sud-africain des Mines et de l'Énergie a attribué à United Manganese of Kalahari (UMK), une entreprise récemment enregistrée, des droits de prospection pour huit grands gisements de manganèse. UMK était une coentreprise entre des entités offshore, en partie détenues par l'oligarque russe Viktor Vekselberg, et Chancellor House Holdings (CHH), un véhicule sud-africain d'émancipation économique noire. Le processus d'attribution comportait des irrégularités : le consortium recevait des licences que d'autres entreprises avaient déjà demandées, même si la loi sud-africaine stipulait que les attributions étaient basées sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». UMK a également remporté des licences pour lesquelles elle n'a pas déposé de candidature. Quelques mois plus tard, des journalistes d'investigation sud-africains ont rapporté que le Congrès national africain (ANC) détenait et contrôlait CHH.

CHH s'est défendue en disant que ses liens financiers avec l'ANC étaient totalement légaux et transparents, avançant l'entreprise entendait « aider les personnes ou entités sud-africaines historiquement désavantagées ». Cependant, les licences attribuées à UMK concentraient le contrôle des réserves sud-africaines de manganèse, les plus importantes au monde, entre les mains d'un seul groupe d'investisseurs. Au fil des ans, la participation de CHH dans les activités d'UMK est devenue une véritable planche de salut pour l'ANC. UMK a également fait des contributions directes au parti. En 2022 par exemple, l'entreprise a payé 15 millions de rands (826 000 dollars) au site où le parti a organisé sa conférence.

Comment les acteurs de lutte contre la corruption ont-ils pris en charge cette zone à risque ?

ÉTUDE DE CAS : les réformes de divulgation de contrats à la Sierra Leone

De nombreux pays africains ont adopté des lois de transparence des contrats dans le secteur minier ou sont membres de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Cependant, à l'heure actuelle, seule une poignée de pays, notamment le Ghana, la Guinée, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone, ont publié un nombre conséquent d'accords. La Sierra Leone a prouvé que davantage de transparence était possible : le gouvernement a publié une liste de tous les contrats miniers en cours, dont les textes complets sont disponibles sur le site internet de l'Agence nationale des minerais ou sur resourcecontracts.org, une base de données gérée par NRGi. Pour les licences minières, le système cadastral du pays divulgue des informations sur des facteurs comme les coordonnées des licences, les dates, la durée et les paiements des demandes, mais les textes complets des licences restent confidentiels.

La transparence des contrats peut aider à lutter contre la corruption, par exemple en rendant plus difficile la dissimulation de conditions douteuses aux yeux du public et en soutenant les efforts visant à surveiller le respect des obligations. Cependant, cette seule transparence n'est pas suffisante pour améliorer les perspectives du secteur minier d'un pays. Les citoyens doivent s'associer à des universitaires, des experts de la société civile et des médias, et bénéficier de l'espace civique et des compétences nécessaires pour analyser et utiliser les données contenues dans les contrats sans craindre de représailles.

3. Entreprises publiques

Pourquoi est-ce pertinent aujourd'hui ?

Les entreprises publiques jouent souvent un rôle clé dans le secteur minier. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a signalé que le rôle démesuré que jouent ces sociétés dans l'espace énergétique et extractif en fait des acteurs clés de la transition énergétique.

En Afrique, les entreprises publiques jouent un rôle très important dans le secteur minier, ce qui a souvent d'importantes répercussions sur l'économie au sens large. LITIE compte parmi ses pays de mise en œuvre africains 24 entreprises publiques minières actives exploitant plusieurs types de minerais et métaux. D'autres gouvernements africains cherchent à développer le rôle de l'État dans leur secteur minier. Par exemple, l'Ouganda a créé une nouvelle société publique minière en octobre 2024.

Cependant, les entreprises publiques sont trop souvent entravées par la corruption. Un document de travail du Fonds monétaire international (FMI) a souligné que la corruption affecte la performance des entreprises publiques, à la fois en matière de rentabilité et de productivité. Des chercheurs ont aussi révélé que lorsque la corruption est faible, les entreprises publiques ont d'aussi bons résultats que les entreprises privées dans des secteurs comme celui de l'exploitation minière. Le contrôle de la corruption dans les entreprises publiques devrait donc être une priorité de premier ordre pour les décideurs cherchant à garantir que les citoyens africains tirent parti de leurs ressources.

Quels sont les principaux risques ?³

Certains producteurs africains de minerais (la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie par exemple) possèdent des entreprises minières publiques qui jouent d'importants rôles, qui se chevauchent parfois, dans les domaines commercial, réglementaire et des finances publiques. Donner le contrôle des réserves minières à une entreprise publique peut permettre à un pays de tirer des bénéfices de leur extraction. Cependant, certaines entreprises publiques minières sont devenues des vecteurs de détournement, de gaspillage et de préjudices socioéconomiques dans au moins trois domaines courants :

- 1. Attributions d'opportunités commerciales :** d'anciennes affaires révèlent que lorsque certaines entreprises publiques africaines se sont associées, ou ont attribué des licences et des contrats, à des sociétés privées, des fonctionnaires corrompus ont accepté des pots-de-vin en échange de traitements de faveur ou d'attributions octroyées à des entreprises qu'eux-mêmes, des membres de leur famille, des associés ou des alliés contrôlaient. D'autres ont fait en sorte que des entreprises bénéficiant de soutiens politiques reçoivent des contrats et des licences aux conditions avantageuses, dont certains coûtent des milliards de dollars à l'État.
- 2. Utilisation de revenus publics :** certaines entreprises publiques africaines collectent, gèrent et dépensent également d'importantes sommes d'argent public, souvent sous la forme de taxes, de redevances ou d'autres frais collectés auprès des entreprises, de recettes issues de la vente de minerais ainsi que de prêts. Plusieurs anciennes affaires font état de détournements, de malversation ou de gaspillage de ces fonds, par exemple lorsque des fonctionnaires d'entreprises publiques ont détourné des paiements vers des comptes privés installés dans des juridictions opaques, acheté des produits de luxe ou des services pour des personnes politiquement exposées ou investi dans des projets publics ou sociaux corrompus n'ayant pas de rapport avec l'activité de base de l'entreprise.
- 3. Approbation et supervision des régulateurs :** dans d'autres affaires encore, des sociétés minières privées ont versé des pots-de-vin à une entreprise publique africaine ou à d'autres fonctionnaires afin de manipuler les fonctions d'approbation et de réglementation de l'entreprise publique. Elles ont par exemple réalisé des paiements visant à éviter les exigences en matière de contenu local, ou environnementales, ou à s'assurer que l'entreprise publique signe sans réserve le programme de travail annuel de la société.

³ Pour en savoir plus sur ces risques, consultez le module de l'outil de diagnostic de la corruption sur les entreprises publiques : anticorruptiontool.resourcegovernance.org/wp-content/uploads/2023/12/NRGI_DiagnosingCorruption_Module_SOEs.pdf et le Guide NRGi de lutte contre la corruption pour les partenaires des entreprises nationales : soe-anticorruption.resourcegovernance.org/.

À quoi ressemble la corruption dans cet espace ?

ÉTUDE DE CAS : les contrats de lithium en RDC

En 2016, Cominière, l'une des sociétés minières publiques de RDC, a créé une nouvelle coentreprise d'exploitation de lithium pour détenir les droits du projet Manono, qui pourrait être le plus grand gisement de lithium au monde. La majorité de la participation a été attribuée à Dathomir Mining, une société-écran sans expérience dans le domaine de l'exploitation minière. Dathomir n'a jamais payé à Cominière les 6 millions de frais prévus pour les droits d'exploitation, dont la majorité ont été revendus moins de deux mois plus tard à AVZ Minerals, une société australienne, réalisant un profit estimé à 28 millions de dollars américains. Selon les enquêtes réalisées par les ONG et les médias, Dathomir était détenue par Simon Cong et Guy Loando, tous deux liés à des scandales de corruption impliquant le précédent gouvernement.

Par ailleurs, en 2021, Cominière a vendu une part de 15 % dans la même entreprise d'exploitation de lithium à la société chinoise Zijin Mining. Un rapport réalisé par l'Inspection Générale des Finances, la plus haute institution de RDC pour le suivi et l'évaluation des décisions et politiques de financement public, a estimé que Cominière avait sous-estimé la part vendue à Zijin de 120,7 millions de dollars. Dans le cadre de la vente, Zijin a également payé une commission de 1,6 million de dollars à Focus Plaidoirie, une entreprise de conseils apparemment détenue par Lisette Kabanga, une ancienne secrétaire adjointe chargée des relations externes du parti du président Felix Tshisekedi.

En 2023, le gouvernement congolais a révoqué la licence d'AVZ et divisé le permis d'origine, avant d'accorder par la suite les droits de Manono Nord à une coentreprise Cominière-Zijin (Manono Lithium SAS), qui a annoncé que sa production commerciale débiterait l'an prochain. Manono Sud appartient exclusivement à Cominière. Ces décisions ont été contestées dans une procédure d'arbitrage qui est toujours en cours entre l'État congolais (ainsi que Cominière) et AVZ, concernant la propriété. Cela signifie que le gisement de Manono Sud n'a toujours pas été exploité. En parallèle, des rapports d'ONG ont soulevé des questions concernant la participation de la communauté et les pratiques environnementales de la coentreprise. Des résidents locaux ont en effet signalé qu'il n'y a pas à Manono d'approvisionnement stable en électricité ni d'accès à des services de santé ou à de l'eau propre.

Comment les acteurs de lutte contre la corruption ont-ils pris en charge cette zone à risque ?

ÉTUDE DE CAS : interdiction de l'usage d'intermédiaires à haut risque aux Émirats arabes unis

De nombreuses affaires de corruption dans le secteur extractif impliquent des intermédiaires, aussi appelés agents. S'il n'est pas intrinsèquement corrompu, le recours à ces intermédiaires peut le devenir de deux grandes manières. D'abord, l'intermédiaire peut recevoir de l'argent ou des cadeaux de la part de l'entreprise et les faire secrètement passer, en totalité ou en partie, à un fonctionnaire. Ensuite, l'intermédiaire peut négocier l'accès à des fonctionnaires importants dont ne bénéficient pas les autres entreprises en lice pour la même licence ou le même contrat.

Étant donné les risques, certaines sociétés, y compris des entreprises publiques, ont pris des mesures pour empêcher ou restreindre le recours à d'agents. Dans ses Conditions générales de 2021 pour la vente de pétrole brut, Abu Dhabi national oil company (ADNOC) a ajouté une disposition interdisant le recours à des agents :

« 19.3 L'acheteur représente que :

- (a) ce contrat est conclu sans l'assistance ou l'intervention, directe ou indirecte, de tout intermédiaire, agent commissionné ou personne similaire, entreprise ou compagnie (chacun ci-après appelé « Agent ») ;
- (b) ni l'acheteur ni aucun de ses Affiliés, directeurs, responsables, employés, agents, représentants et consultants n'a engagé les services d'un Agent dans le but d'exercer ou d'obtenir une influence illicite concernant ce Contrat, et
- (c) aucun frais de sous-traitance ou toute autre compensation n'a été payé ou n'est payable par l'Acheteur ou aucun de ses Affiliés, directeurs, responsables, employés, agents, représentants et consultants, à aucun Agent lié à ce Contrat ».

Cette formulation a été retenue dans la version de ces Conditions générales mise à jour de 2023.

4. Collecte des revenus

Pourquoi est-ce pertinent aujourd'hui ?

Alors que le monde évalue le potentiel des richesses minérales d'Afrique pour alimenter la transition énergétique, les citoyens africains se demandent à juste titre comment ils tireront parti d'un nouvel intérêt mondial pour leurs ressources. De nombreuses discussions tentent de définir en quoi consiste un accord équitable pour les pays africains producteurs de minerais, et les Nations Unies ont récemment appelé à ce que les pays en développement aient la possibilité de tirer parti de leur participation dans les chaînes de valeur des minerais mondiales, notamment via « un partage équitable des revenus du secteur, gérés de manière efficace ».

Cependant, en plus de demander une distribution plus équitable des bénéfices de l'exploitation minière, il est nécessaire de réaliser de nouveaux efforts de lutte contre la corruption dans le cadre de la collecte des revenus miniers. Si nous ne remédions pas à la corruption, même les négociations réussies en faveur d'un accord plus juste seront partiellement vaines, car ces revenus durement gagnés risquent d'être continuellement détournés par des acteurs peu scrupuleux.

Il est urgent que l'Afrique bénéficie de cet argent pour répondre à ses besoins de développement. La Banque mondiale a constaté qu'en 2024, l'Afrique subsaharienne représentait 16 % de la population mondiale, mais que 67 % de ses habitants vivaient dans une extrême pauvreté.

Quels sont les principaux risques ?⁴

Au moins trois types de comportements corrompus empêchent les pays africains de collecter une part complète et équitable des revenus issus de leur secteur minier :

- 1. Exécution partielle ou manipulation d'obligations fiscales par une entreprise :** une fois que les conditions sont définies et que la collecte des revenus miniers commence, les entreprises peuvent avoir recours à diverses tactiques pour réduire le montant qu'elles doivent. Parmi les exemples courants, on trouve la sous-déclaration du montant et de la valeur des minerais qu'elles ont produits ou encore la sur-déclaration des coûts qu'elles peuvent déduire ou imputer aux impôts qu'elles doivent payer. Dans certains pays, les agences de collecte des revenus ferment les yeux sur ces pratiques à cause des pots-de-vin et du favoritisme dont elles bénéficient. Cependant, il est important de souligner que les problématiques de ce genre se distinguent du problème plus large que représente l'évasion fiscale : lorsque les entreprises fournissent des efforts élaborés, mais légaux, pour diminuer leurs obligations fiscales. De récentes recherches menées par le FMI suggèrent que l'évitement de l'impôt sur les sociétés pourrait coûter à 15 pays miniers africains 600 millions de dollars par an.
- 2. Corruption lors de la vente de matières premières :** la corruption peut infiltrer les ventes gouvernementales de minerais de plusieurs manières. Les entreprises peuvent verser des pots-de-vin, influencer des fonctionnaires pour avoir la possibilité d'acheter des minerais ou influencer les conditions de la vente. Des fonctionnaires corrompus capables d'influencer les ventes peuvent solliciter ou exiger le paiement de tels pots-de-vin ou s'assurer que les entreprises favorisées reçoivent les meilleurs contrats et conditions. Ils peuvent également faciliter ou fermer les yeux sur des fraudes ou de la contrebande de matières premières.
- 3. Détournement ou malversation de revenus :** dans de précédentes affaires, des fonctionnaires ont détourné sur des comptes privés, souvent offshore, des paiements dus à l'État, principalement avec la complicité d'une société minière, ou ont permis à des entreprises privées de collecter certains flux de revenus, comme des redevances, à la place de l'État.

4 Pour en savoir plus sur ces risques, consultez le module de l'outil de diagnostic de la corruption sur la collecte des revenus : [anticorruptiontool.resourcegovernance.org/wp-content/uploads/2023/12/NRGI_DiagnosingCorruption_Module_Revenue-Collection.pdf](https://resourcegovernance.org/wp-content/uploads/2023/12/NRGI_DiagnosingCorruption_Module_Revenue-Collection.pdf)

À quoi ressemble la corruption dans cet espace ?

ÉTUDE DE CAS : le cuivre et le cobalt en RDC

Entre 2010 et 2012, Gécamines et Sodimico, deux sociétés minières publiques congolaises, ont vendu des parts de leur participation dans d'importants projets de cuivre et de cobalt à des entreprises offshore peu connues et liées à Dan Gertler, magnat israélien des mines et ami de l'ancien président congolais, Joseph Kabila, depuis au moins la fin des années 1990. Joseph Kabila est devenu président en 2001 après l'assassinat de son père, le président Laurent-Désiré Kabila. Plusieurs coentreprises, toutes détenues par Gertler et des filiales de Och-Ziff Capital Management, une entreprise basée aux États-Unis, sont ensuite devenues propriétaires des parts vendues par les deux sociétés minières. Chaque coentreprise avait le même objectif : acheter de précieux actifs miniers en RDC, les renforcer pour en faire une seule entité ou plusieurs sociétés, puis vendre les sociétés à de plus grandes compagnies minières pour une somme considérable. Och-Ziff fournissait l'investissement initial en capital tandis que Gertler gérait les relations avec le gouvernement.

Le gouvernement congolais a continué à collaborer avec les entreprises de Gertler même après que des ONG, des journalistes d'investigation et d'autres acteurs ont commencé à se poser des questions. Les opérations de diligence raisonnable réalisées par l'un des associés de Gertler ont révélé l'existence de liens entre lui et des personnes exposées politiquement congolaises. Dans des e-mails et des entretiens personnels, Gertler et ses associés ont clairement confié au personnel d'Och-Ziff que de larges sommes d'argent seraient nécessaires pour payer des fonctionnaires congolais, notamment le président Kabila, ses associés et d'autres « partenaires locaux ». Finalement, une enquête du ministère de la Justice américain a permis d'aboutir à un accord avec Och-Ziff, qui a reconnu qu'entre 2005 et 2015, des entreprises contrôlées par Gertler « ont versé plus de cent millions de dollars en pots-de-vin à des fonctionnaires congolais afin d'obtenir des tarifs préférentiels et un accès privilégié à des opportunités dans le secteur minier contrôlé par le gouvernement ». Gertler n'est pas explicitement mentionné dans les déclarations faites par Och-Ziff, qui évoquent « un partenaire de la RDC ».

Gertler a toujours nié les accusations de ce type et a conservé d'importants actifs miniers en RDC, ce qui lui a permis de gagner, en 2023, environ 120 millions de dollars exclusivement grâce aux redevances. En 2017, sous l'autorité du Global Magnitsky Human Rights Accountability Act, le Trésor américain a sanctionné Gertler pour son implication dans des activités de corruption en RDC. En 2022, le ministre congolais de la Justice a signé un

protocole d'accord avec une entreprise appartenant à Gertler, dans le cadre duquel plusieurs actifs ont été rendus à l'État. Des ONG ont avancé que le contrat avait permis la restitution d'actifs inactifs, tandis que Gertler continuait de recevoir 250 000 dollars de royalties par jour provenant de trois projets d'exploitation de cuivre et de cobalt.

Comment les acteurs de lutte contre la corruption ont-ils pris en charge ces risques ?

ÉTUDE DE CAS : formation des OSC guinéennes à surveiller les revenus miniers infranationaux

À la fin des années 2010, le gouvernement guinéen a créé un Fonds de Développement Économique Local (FODEL) grâce auquel les municipalités du pays pouvaient recevoir et partager les revenus miniers issus d'entreprises privées et de l'État. Avec le FODEL, les municipalités reçoivent 0,5 % des ventes de bauxite et de fer, et 1 % pour les autres substances minières.

NRGI a soutenu la création de ce FODEL étant donné les difficultés auxquelles la Guinée fait face depuis longtemps lorsqu'il s'agit de tirer parti des richesses de ses ressources naturelles pour son développement. Une fois le fonds mis en place, nous avons émis des recommandations quant à la manière dont de nouveaux revenus pouvaient soutenir des secteurs autres que l'exploitation minière, notamment l'agriculture familiale, la fabrication locale et d'autres formes d'emplois locaux, afin de promouvoir le travail indépendant et la sécurité alimentaire à long terme. NRGI a également formé plus de 200 membres des communautés minières à la surveillance des paiements et transferts réalisés par les entreprises, par exemple en utilisant des smartphones pour recueillir des données.

Entre 2019 et 2021, les 342 municipalités du pays ont reçu l'équivalent de 42 millions de dollars issus de l'exploitation minière. Un audit réalisé par Action Mines, un partenaire guinéen de NRGI issu de la société civile, a révélé que l'argent avait été investi dans un large spectre de projets d'infrastructures, de services publics, de créations d'emplois et de génération de revenus. L'audit fait également état d'initiatives pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement, pour l'électrification des communautés et foyers défavorisés, la construction et l'amélioration de routes, ponts, écoles, centres de santé, centres pour la jeunesse et infrastructures de vente au détail, l'achat de véhicules municipaux, la création de nouvelles entreprises commerciales, par exemple de maraîchage et d'agriculture communautaire, ainsi que de pépinières pour la reforestation locale. Les municipalités ont également réservé une part fixe des fonds à des projets menés par des femmes et des jeunes.

Étude de l'avenir : les risques de corruption, une source d'inquiétude croissante

Les recherches menées par NRGi ont exposé plusieurs affaires de corruption répondant à des schémas bien connus et impliquant des acteurs familiers comme des intermédiaires ou des entreprises publiques. Pourtant, la corruption est par nature cachée et en perpétuelle évolution. Il faut généralement attendre plusieurs années après les faits pour que les affaires éclatent au grand jour. C'est pour cette raison qu'il est important de prendre en compte les problématiques liées à la corruption qui prennent de l'importance ou qui sont susceptibles de jouer un plus grand rôle à l'avenir. Nous présentons ci-dessous trois grandes problématiques auxquelles les acteurs africains de la lutte contre la corruption doivent rester vigilants.

1. La corruption empêche la création d'une valeur ajoutée équitable

Les citoyens africains ont clairement annoncé qu'ils veulent que ce boom minier soit différent des précédents afin de laisser derrière eux les modèles d'extraction « du puits au port » et de créer des chaînes de valeur et des économies diversifiées sur le continent. Sur le papier, les politiques visant à créer de la valeur ajoutée dans les pays miniers sont toujours conçues pour bénéficier aux citoyens. Cependant, en créant des opportunités et des incitations pour les entreprises, elles sont également exposées aux risques de corruption.

Différents types de risques de corruption pourraient émerger dans cet espace, notamment la captation de décisions liées à l'élaboration de politiques sur la création de valeur ajoutée, la corruption dans l'attribution de licences et de permis dans le cadre de projets de création de valeur ajoutée ou d'infrastructures associées, et l'abus d'incitations financières. Par exemple, des questions ont été soulevées quant à la propriété effective d'une raffinerie d'or ghanéenne qui a obtenu un permis avantageux pour raffiner de l'or acheté par la Banque du Ghana.

2. Les difficultés d'accès au financement créent un terrain propice à l'exploitation et aux actes répréhensibles

L'Agence internationale de l'énergie estime qu'environ 80 milliards de dollars d'investissement seront nécessaires entre 2024 et 2040 pour atteindre un objectif de carboneutralité. Cependant, accéder à des financements reste l'un des grands défis du secteur minier africain. Les lacunes de financement pour le développement des infrastructures en particulier

posent de nombreux problèmes. Malgré la hausse de la demande en minerais, le taux d'exploration sur le continent est inférieur aux réserves potentielles. Face à ces défis, le risque est que les décideurs se tournent vers des sources de financement plus risquées.

Au cours de la dernière décennie, les prêts adossés à des ressources sont devenus un outil populaire à travers le continent. Nombreux étaient caractérisés par le manque de transparence, et étaient principalement émis par des banques nationales chinoises ou des négociants de matières premières. Si le recours à des prêts adossés à des ressources a diminué ces dernières années et que la Banque africaine de développement a découragé leur utilisation, ils illustrent le champ des potentiels préjudices alors que les nations africaines cherchent à combler leurs lacunes en matière de financement.

Les mêmes acteurs restent également actifs dans l'espace d'investissement de l'exploitation minière. De nombreux négociants en matières premières développent leurs activités liées aux métaux, et certains participent à d'importants projets sur le continent, malgré un passé trouble. Par exemple, bien qu'ayant été poursuivie en justice en Suisse pour des faits de corruption historiques en Angola, la société commerciale Trafigura a joué un rôle clé dans le corridor de Lobito, une ligne ferroviaire stratégique reliant des mines de cuivre et de cobalt situées au centre de l'Afrique à un port de la côte atlantique de l'Angola.

3. Les préjudices sociaux et environnementaux sont exacerbés par l'accroissement de la corruption

Alors que l'exploitation minière s'accroît dans le monde, les atteintes aux droits sociaux et à l'environnement augmentent également dans ce secteur. Entre violations des droits humains, conditions de travail incroyablement dangereuses, déforestation généralisée et pollution de l'eau, du sol et de l'air, ces préjudices sont aussi diversifiés que dévastateurs. Dans le cadre de son suivi des minerais de transition, le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme a recueilli 128 allégations de violation des droits humains en Afrique subsaharienne depuis 2010.

La corruption joue un rôle essentiel, mais souvent méconnu, pour favoriser, masquer et empêcher la redevabilité en matière de préjudices environnementaux dans le secteur minier. Cette corruption s'explique par des cadres juridiques ambigus, la faiblesse de la gouvernance, la transition ou l'instabilité politique, la concurrence géopolitique et la coopération transfrontalière insuffisante en matière de lutte contre la corruption, ce qui amène souvent les décideurs à privilégier la sécurité de l'approvisionnement plutôt que les besoins des communautés et de la nature.

Conclusion : quelle est la prochaine étape de lutte contre la corruption dans le secteur des minerais de transition en Afrique ?

Les leaders des gouvernements et de la société civile ont émis une demande claire à l'égard de la transition énergétique : si le continent doit exploiter des minerais et métaux essentiels, cela doit permettre d'améliorer la qualité de vie de son peuple. Les citoyens africains ne veulent pas que leurs terres deviennent des « zones sacrifiées » pour une transition énergétique qui se déroule principalement sur d'autres continents, notamment en sachant que 53 % de la population d'Afrique subsaharienne vit sans accès à l'électricité.

Ces appels sont aujourd'hui relayés à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts du Secrétaire général sur les minerais essentiels à la transition énergétique a appelé à trouver « un nouveau paradigme ancré dans l'équité et la justice » concernant les approches d'extraction des ressources utilisées pour alimenter la transition énergétique. Pour cela, il est nécessaire d'adopter une approche vaste, avec un développement durable favorisé par un partage plus juste des bénéfices, par une valeur ajoutée et une diversification économique. Le tout doit être soutenu par de la transparence, de la redevabilité et un renforcement des mesures de lutte contre la corruption.

La corruption est un problème mondial. Entre les entreprises en aval dont les produits dépendent des matériaux africains, jusqu'aux dirigeants des nations africaines qui cherchent à développer leur secteur des minerais, plusieurs acteurs capables d'influencer différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement doivent s'impliquer pour lutter efficacement contre cette problématique. Voici ci-dessous nos recommandations globales à destination des acteurs capables d'influencer plusieurs points décisionnels.

Mais si la corruption est mondiale, elle dépend aussi du contexte. Elle se manifeste de plusieurs manières illustrant les différentes dynamiques sociopolitiques qui se jouent dans un pays ou une région infranationale. C'est pour cette raison que NRGi a développé des outils visant à soutenir les acteurs de la lutte contre la corruption afin de mieux comprendre les défis précis auxquels ils sont confrontés dans le contexte dans lequel ils évoluent et d'élaborer des plans d'action adaptés de manière à prendre en charge les problématiques les plus urgentes. En parallèle des réformes définies ci-dessous, une approche plus personnalisée peut contribuer à garantir que les acteurs de la lutte contre la corruption sont aussi bien équipés que possible pour tirer parti des possibilités de changement.

Recommandations d'action :

- **Les dirigeants africains** doivent privilégier le renforcement des mesures de lutte contre la corruption en tant que pilier essentiel de leurs stratégies minières, notamment par le biais de :
 - La mise en œuvre de mesures visant à protéger l'intégrité du processus politique et de l'espace civique, par exemple à travers des régulations sur le lobbying, sur les dons politiques et sur les conflits d'intérêts, mais aussi à protéger les droits de liberté d'expression, de réunion et d'association.
 - L'adoption de réformes qui renforcent la transparence, notamment concernant les contrats, la propriété réelle, les paiements, le négoce des matières premières et les données sur l'exportation de minerais. Les gouvernements devraient au minimum mettre en œuvre les dispositions de transparence décrites dans la [Norme ITIE](#).
 - L'investissement dans des capacités techniques et institutionnelles visant à prévenir la corruption et la fraude dans le secteur des minerais, notamment grâce à des mesures de numérisation.
 - Le renforcement de la collaboration transfrontalière en matière de lutte contre la corruption, notamment avec les partenaires régionaux et les juridictions de destination et intermédiaires d'actifs volés, ainsi qu'en matière de synchronisation des politiques d'exploitation minière à travers la région.
- **Les décideurs des principales juridictions commerciales** comme les États-Unis, l'UE et la Chine doivent renforcer la lutte contre la corruption à l'encontre des entreprises établies sur leur territoire. Pour cela, ils doivent prendre des mesures d'application fortes lors de la divulgation d'allégations d'actes répréhensibles concernant le comportement d'entreprises en amont, et adopter des lois sur la diligence obligatoire des entreprises prenant en compte les risques de corruption afin de tenir les entreprises en aval responsables de leurs chaînes d'approvisionnement.

- **L'Union africaine et la Banque africaine de développement** doivent ouvertement aborder le sujet des risques de corruption dans leurs stratégies et analyses minières et autres publications. La Stratégie africaine des minerais verts publiée récemment n'abordait pas explicitement le sujet de la corruption, un sujet qui devrait être mentionné dans une future révision de la stratégie. La Banque africaine de développement doit envisager d'inclure des garanties de lutte contre la corruption, comme la transparence des contrats et la divulgation de la propriété réelle, comme conditions pour de futurs investissements miniers. De plus, l'Union africaine pourrait envisager d'appeler à, et de soutenir, un registre continental de la propriété réelle.
 - La révision et le renforcement des procédures de lutte contre la corruption en réponse à un environnement de risque accru devrait être une priorité absolue pour les **sociétés minières**. Les entreprises devraient créer des plans explicites d'identification, de prévention et d'atténuation des risques de corruption dans les étapes spécifiques de la chaîne de valeur où la corruption dans le secteur minier se produit régulièrement : l'octroi de licences, de permis et d'approbations ; l'approvisionnement de biens et de services ; l'implication des entreprises d'État ; la vente et le négoce de matières premières ; et la distribution des revenus.
 - En parallèle des mesures ci-dessus, **les entreprises minières publiques** doivent adopter et annoncer publiquement des pratiques de gouvernance qui démontrent leur engagement à mener leurs activités avec intégrité, ainsi qu'à limiter et, si possible à éviter, que de potentiels partenaires commerciaux aient recours à des agents à haut risque. Elles doivent éviter les conflits d'intérêts et la participation inappropriée de personnes politiquement exposées parmi les tierces parties, éviter le détournement des financements et évaluer les systèmes de lutte contre la corruption des coentreprises par rapport à un ensemble de principes, afin d'orienter l'adoption de mesures visant à remédier aux éventuelles lacunes identifiées.
- **Les entreprises en aval dotées de chaînes d'approvisionnement en Afrique** doivent faire preuve d'une diligence raisonnable fondée sur les risques pour identifier, empêcher et atténuer les risques de corruption plus en amont dans la chaîne d'approvisionnement, conformément aux recommandations de l' OCDE. Par exemple, les entreprises qui fabriquent des batteries et des véhicules doivent faire preuve d'une diligence raisonnable vis-à-vis des sociétés minières et des négociants auprès desquels elles s'approvisionnent en minerais, y compris lors de l'implication de l'artisanat minier et à petite échelle.
- Conformément aux bonnes pratiques, **les investisseurs** doivent veiller à ce que les normes sur lesquelles ils s'appuient pour évaluer les performances des entreprises comprennent des dispositions fortes de lutte contre la corruption. Les investisseurs doivent également bénéficier de directives et de mécanismes clairs comme des critères de divulgations, d'engagement et d'exclusion, pour garantir la redevabilité au cas où les entreprises ne répondraient pas aux attentes. Dans leur évaluation des politiques nationales, les investisseurs doivent s'attendre à voir des preuves de mise en œuvre efficace des politiques définies ci-dessus, comme la protection de l'espace civique, les exigences de transparence et l'application de lois de lutte contre la corruption.
- La **communauté donatrice** doit augmenter son soutien aux acteurs de lutte contre la corruption dans les pays africains riches en minerais, notamment aux acteurs de la société civile et aux médias indépendants qui jouent un rôle essentiel, mais parfois dangereux, dans la divulgation des affaires de corruption et la demande de redevabilité des personnes de pouvoir.
- **Les organisations de la société civile** des pays miniers doivent créer et maintenir une collaboration efficace avec leurs pairs installés dans les pays de destination afin de renforcer la transparence et la redevabilité de bout en bout. Les organisations de la société civile doivent veiller à ce que les droits sociaux et environnementaux sont au centre des décisions en matière d'exploitation minière. Elles ont un rôle important à jouer dans l'autonomisation des communautés dans le cadre de ce travail et dans le développement de leur capacité à participer efficacement aux décisions qui les concernent. Cependant, les organisations de la société civile ne peuvent réaliser ce travail que si elles agissent librement et avec suffisamment de ressources.

À propos des auteurs

Susannah Fitzgerald est responsable de la gouvernance chez NRGi. Aaron Sayne est le responsable de l'approvisionnement en énergie durable chez NRGi. Mohamed Cisse est le responsable de programme pour la Guinée chez NRGi. Moise Liboto Makuta est le responsable pays, République démocratique du Congo (RDC), chez NRGi.

Remerciements

Les auteurs remercient Alexandra Malmqvist, Damilare Ogunmowo, David Tennant-Eyles (Amplify Creative) et Stephanie Debere pour leur soutien dans la rédaction et la mise en page de ce rapport. Les auteurs remercient aussi leurs collègues de NRGi, notamment : Abdoulaye Ba, Denis Gyeyir, Silas Olan'g, Nafi Quarshie, Matthieu Salomon et Erica Westenberg, ainsi que nos collègues des équipes de collecte de fonds, des finances et des ressources humaines.

À propos de NRGi

L'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI, Natural Resource Governance Institute) est une organisation indépendante à but non lucratif qui encourage un processus décisionnel ouvert et inclusif dans le domaine des ressources naturelles et de la transition énergétique. Nous travaillons en partenariat avec des réformateurs au sein des gouvernements et de la société civile pour élaborer et mettre en œuvre des politiques justes fondées sur les faits et les priorités des populations des pays émergents riches en ressources naturelles. Pour en savoir plus, consultez www.resourcegovernance.org
